



Nuisances sonores : les règles à respecter

## ACTUALITÉS

LOISIRS

**Jeu**di 7 juillet 2022

## Nuisances sonores : les règles à respecter

L'été est propice aux travaux de rénovation, de bricolage ou de jardinage. Pour veiller au calme environnant, respectez les tranches horaires autorisées.



Afin de ne pas gêner vos voisins, les tondeuses, bûtonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou encore scies mécaniques doivent être utilisées uniquement :

? du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

? les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h

? les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (dans les pavillons seulement)

Pour les travaux réalisés chez des particuliers par des entreprises, ils sont autorisés seulement en semaine de 8h à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h (interdit les dimanches et les jours fériés).